

RENNES CEDEX 9, le 14/01/2026

Votre interlocuteur : BANVILLE PAULINE

ACCORD DEFINITIF

Dossier : Monsieur BRUNEE YVES N° 47279524

Cher Partenaire,

Nous avons le plaisir de vous faire part de notre accord pour le dossier cité en référence ci-dessus.
 Celui-ci est valable pour une durée de **9 mois** à compter du 13/01/2026 :

IDENTITES	BIEN A FINANCER
Emprunteur : Monsieur BRUNEE YVES - né(e) le : 15/03/1981	POELE A GRANULE

ELEMENTS FINANCIERS						
N° barème : N 02 3 467			Prix au comptant : 7 808,59 €			
Versement comptant à encaisser par vos soins : 0,00 €			Montant total du crédit (1) : 7 808,59 €			
Type de crédit : AGIOS A CHARGE VENDEUR 1ère mensualité à : 30 jours						
Durée du contrat de crédit (2)	Nombre de mensualités (3)	Montant de la mensualité hors assurances (4)	Taux débiteur fixe % (5)	Taux Annuel Effectif Global TAEG % (6)	Frais de dossier (7)	Montant total dû par l'emprunteur hors assurances (8)
36	36	216,91	0,00	0,00	0,00	7 808,59

ASSURANCES DE PERSONNES SELECTIONNEES		Coût Mensuel	Coût Total
Emprunteur :	Sans	0,00	0,00
ASSURANCES DE BIENS et PRESTATIONS SELECTIONNEES		Coût Mensuel	Coût Total
Sans		0,00	0,00

ASSURANCE

Selon le montant emprunté et conformément à la notice du contrat "Mon assurance de personnes" n°5035 remise avec le contrat, l'assuré doit se soumettre aux formalités médicales le concernant.

En cas de sélection médicale, le coût total et le coût mensuel de l'assurance présentés ci-dessus peuvent être modifiés à la hausse ou à la baisse, selon le retour de l'assureur.

En cas de livraison immédiate : Adressez-nous la Fipen, l'offre de crédit, la fiche de dialogue, les justificatifs demandés ainsi que la demande de financement. Toute livraison ou fourniture anticipée est à la charge du vendeur qui en supporte tous les frais et risques.

En cas de livraison différée : Adressez-nous immédiatement la Fipen, l'offre de crédit, la fiche de dialogue, les justificatifs demandés. La demande de financement devra nous parvenir au moment de la livraison du véhicule.

En cas d'exécution immédiate de la prestation : adressez nous les documents suivants originaux conformes : la FIPEN, le contrat de crédit, la fiche de dialogue, les justificatifs demandés conformes ainsi que la demande de financement et le mandat SEPA. Toute livraison ou fourniture anticipée est à la charge du vendeur qui en supporte tous les frais et risques.

Nous vous laissons le soin de signifier cette décision à votre client.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, cher Partenaire, l'assurance de nos salutations distinguées.

Votre Agence

Important : Le contrat accepté par l'emprunteur ne devient parfait qu'à la double condition que l'emprunteur n'ait pas usé de sa faculté de rétractation et que le prêteur ait fait connaître à l'emprunteur sa décision d'accorder le crédit sous réserve de remplir les conditions fixées par ce dernier. Les informations contenues dans ce document peuvent être confidentielles et relever du secret des affaires. Elles sont réservées à l'usage exclusif de son destinataire sus indiqué. Toute utilisation, reproduction, diffusion ou divulgation par une personne autre que le destinataire est strictement interdite. Si vous recevez ce document par erreur, merci de nous contacter immédiatement par téléphone.

Arkéa Financements & Services, SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 210 000 000 € - RCS Brest B 338 138 795

Siège social : 335, rue Antoine de Saint-Exupéry - 29490 Guipavas - Société de courtage d'assurances, n° ORIAS 07 019 193 (www.orient.fr).